

BRETAGNE 

INSTRUCTIONS DE COURSE

Autorité organisatrice : Ligue Bretagne de Voile



Tour Bretagne Voile

ouest
france 


Région
BRETAGNE

12^e
édition

Course sur Figaro Beneteau

7 au 14 septembre 2019

SAINT-QUAY-PORTRIEUX > SAINT-MALO > BREST > CONCARNEAU > LARMOR-PLAGE > LA TRINITÉ-SUR-MER

Championnat de France Élite de Course au Large

www.tourdebretagnealavoile.com



SOMMAIRE

1 - REGLES :	4
2 - AVIS AUX CONCURRENTS :	4
3 - MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE :	4
4 - SIGNAUX FAITS A TERRE ET EN MER :	4
5 - PROGRAMME DES COURSES, BRIEFING ET REMISE DES PRIX :	5
6 - PAVILLONS DE CLASSE – IDENTIFICATION :	5
7 - ZONES DE COURSE :	5
8 - LES PARCOURS :	5
9 – MARQUES :	6
10 - ZONES QUI SONT DES OBSTACLES :	6
11 - LE DEPART :	7
12 - CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS – REDUCTION DE PARCOURS – POINTAGE OFFICIEL :	8
13 - L'ARRIVEE :	9
14 - SYSTEME DE PENALITE :	9
15 - TEMPS LIMITE :	9
16 - RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION :	9
17 - CLASSEMENT :	10
18 - REGLES DE SECURITE :	10
19 - REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT :	11
22 - BATEAUX OFFICIELS :	12
23 - BATEAUX ACCOMPAGNATEURS (DP) :	12
24 - EVACUATION DES DETRITUS (DP) :	12
25 - EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET PISCINE GONFLABLE (DP) :	12
26 - LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU (DP) :	12
27 - COMMUNICATION RADIO (DP) :	12
28 – PRIX :	13
29 – RESPONSABILITE :	13
30 - ARBITRES DESIGNES :	13
ANNEXE « PRESCRIPTIONS FEDERALES »	14
ANNEXE PARCOURS	15
ANNEXE W - Règles pour contourner des Waypoints	25

1 - REGLES :

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en Annexe « Prescriptions » jointe, si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux, le règlement du Championnat de France Elite de Course au large,
- 1.4 La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil fixée à 20h45 et 07h30,
- 1.5 Le Tour de Bretagne est une épreuve de catégorie 3 pour l'application des règles de la classe Figaro et des RSO.
- 1.6 Les règles de la classe Figaro sont modifiées comme suit :
L'article H.2.3 (plombage d'arbre d'hélice) sera appliqué uniquement sur la course Saint Malo – Brest.
- 1.7 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.
- 1.8 La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

2 - AVIS AUX CONCURRENTS :

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé dans chaque port d'escale (voir annexe parcours), et mis sur le site internet de l'épreuve :

https://tourdebretagnealavoile.com/fr/pages/La_course-Documents_Officiels/

3 - MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE :

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet. Toute modification au programme des courses sera notifiée aux concurrents avant 20H00 la veille de la mise en application ou, si celle-ci est plus tardive, 15 minutes après l'heure limite de dépôt des réclamations la plus tardive du jour.

4 - SIGNAUX FAITS A TERRE ET EN MER :

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé dans chaque port d'escale à l'endroit défini dans l'annexe parcours.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'amené de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

4.3 En mer :

- « 2ème substitut » en dehors des procédures de départ, arboré par un bateau du comité à proximité d'une marque, signifie : « ce bateau du comité effectue un pointage officiel ». (Voir para 12.3).
- « S » sur « H » arboré par un bateau du comité de course signifie : la course en cours est arrêtée, le dernier pointage officiel sera pris en compte pour établir le classement. (Voir para 12.3).
- « L sur I » : arboré par un bateau du comité de course, appuyé d'un signal sonore, d'une communication VHF, et éventuellement d'une information sur tableau à bord du bateau Comité signifie, « conformément à la règle 90.2 (c) des RCV, des modifications aux Instructions de Course sont données verbalement sur l'eau ».

5 - PROGRAMME DES COURSES, BRIEFING ET REMISE DES PRIX :

5.1. Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Jeudi 5 septembre :

- 16h30 : briefing des concurrents
- 18h00 : présentation des équipages
- 19h30 : Soirée des équipages et des partenaires

Vendredi 6 septembre : 14h00 - prologue

Samedi 7 septembre : 10h30 - départ de la course Saint-Quay-Portrieux → Saint Malo

Dimanche 8 septembre : 18h00 - départ de la course Saint Malo → Brest

Mercredi 11 septembre : 08h00 - départ de la course Brest → Concarneau

Jeudi 12 septembre : 11h00 - départ de la course Concarneau → Concarneau (*Tour des Glénan – Grand Prix Guy Cotten*)

Vendredi 13 septembre : 11h00 - départ de la course Concarneau → Larmor Plage

Samedi 14 septembre : 11h00 - départ de la course Larmor Plage → La Trinité sur Mer

Samedi 14 septembre : 19h00 - remise des prix

6 - PAVILLONS DE CLASSE – IDENTIFICATION :

Les pavillons de classe sont définis comme suit : pavillon classe Figaro Bénèteau.

Le pavillon "FF Voile - Championnat de France Elite de Course au Large en Solitaire" est à arborer dans la bastaque bâbord à une hauteur d'un mètre au-dessus de la filière haute.

En tout temps et surtout lorsque l'arrivée se fait de nuit ou par mauvaise visibilité les concurrents doivent tout mettre en œuvre pour que leur identification puisse se faire aisément (éclairage du numéro de voile, confirmation par VHF ou à la voix...).

7 - ZONES DE COURSE :

L'emplacement des zones de course est défini en Annexe « Parcours ».

8 - LES PARCOURS :

8.1. Les parcours sont décrits en Annexe « Parcours », l'ordre dans lequel les marques doivent être laissées ou contournées et leur côté requis, ainsi que la longueur indicative des parcours.

- 8.2 Les positions géographiques figurant sur les tableaux de parcours donnés en annexe sont les positions des way-points placés près des marques de parcours, elles ne sont données qu'à titre indicatif et une erreur dans celles-ci ne peut donner lieu à réparation. Ceci modifie la RCV 62.
- 8.3. Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer. Lorsque le Comité de Course a le choix entre plusieurs parcours prévus en annexes pour l'étape, la flamme numérique correspondant au N° du parcours est envoyé sur le bateau du Comité de course avant le signal d'avertissement.
- 8.4. Bouée de dégagement :
- L'envoi du pavillon « D » sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement.
 - L'absence du pavillon « D » signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.
 - Le pavillon VERT hissé signifie que la bouée de dégagement est à laisser en contournant à TRIBORD. Ceci modifie Signaux de course.
 - L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à laisser en contournant à BABORD. Ceci modifie Signaux de course.
- Une bouée de « dog leg » à contourner du même côté que la bouée de dégagement sera mouillée à 300 mètres environ de cette dernière.
- Le comité de course indiquera si possible, le cap et la distance approximatifs de la bouée de dégagement.
- 8.5. Les marques à contourner où le parcours pourra être réduit, modifié ou effectué un pointage officiel sont précisées (*) en annexe « Parcours ».

9 – MARQUES :

- 9.1 Les marques de parcours sont définies en annexe « Parcours ».
- Les marques de départ sont les suivantes :
- Bateau du Comité de Course :
 - Marque bout de ligne : Bouée gonflable cylindrique jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten ».
- Les marques d'arrivée sont les suivantes
- Bateau du Comité de course :
 - Marque d'arrivée : Bouée gonflable orange ou marque de parcours définie en annexe Parcours.
- La marque de dégagement est une « bouée gonflable cylindrique jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten ».
- La marque de « Dogleg » est une « bouée gonflable orange ».
- 9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours, une réduction de parcours ou un pointage officiel est une marque.

10 - ZONES QUI SONT DES OBSTACLES :

Sont considérées comme obstacles les zones interdites à la navigation (définies dans les documents nautiques), ainsi que le DST Ouessant, le DST des Casquets, les zones de baignade

protégée, les zones de protection autour des bateaux de plongeurs et toutes les zones interdites à la navigation par les présentes IC (précisées dans l'annexe « DST »).

Il est de la responsabilité des skippers de connaître et de respecter les zones interdites ou réglementées. Un bateau enfreignant cette IC pourra, après instruction, être disqualifié. Ceci modifie la RCV 48.2.

11 - LE DEPART :

11.1 Zone de départ :

Elle est normalement désignée en annexe. Si le Comité est contraint au choix d'une autre zone de départ, le pavillon L sera envoyé sur le bateau comité ce qui signifie alors : « Suivez-moi jusqu'à une nouvelle zone de départ ».

Les concurrents doivent être en mesure de se rendre sur cette nouvelle zone, même par vent nul, où le Comité de Course attendra un délai "raisonnable" avant de donner le départ.

Il affichera sur un tableau le numéro ou le nom de la marque du parcours initial devenant première marque du nouveau parcours (après bouée de dégagement éventuellement), l'ordre de passage des marques suivantes restant inchangé.

11.2 Ligne de départ :

Lorsqu'elle n'est pas désignée autrement dans les annexes, la ligne de départ est délimitée par le côté parcours d'une bouée gonflable cylindrique jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten », marque à laisser à bâbord, et le mât portant un pavillon orange sur le Bateau Comité, marque à laisser à tribord.

11.3 Signaux de départ :

Le pavillon de série pour le signal d'avertissement est le pavillon : pavillon classe Figaro Bénéteau.

Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26.

Temps	Signal visuel	Signal sonore	Signification
8'	Pavillon « Classe Figaro Bénéteau »	Un	Signal d'avertissement
4'	Pavillon P, I, U, Z, Z&I ou Noir	Un	Signal préparatoire
1'	Pavillon du signal préparatoire affalé	Un long	Une minute avant le départ
0'	Pavillon « classe Figaro Bénéteau » affalé	Un	Signal de départ

11.4 Cap et distance de la première marque de parcours :

Le cap compas et la distance approximative de la première marque (ou de la bouée de dégagement) est, si possible, affichée sur le Bateau Comité.

11.5. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 8 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

- 11.6 Rappels :
Si possible le Comité de Course indiquera, par radio VHF, les numéros des voiliers rappelés sur le canal de la course, mais ceci au plus tôt 1 minute après le signal de départ de la course. L'absence de rappel par radio VHF ne peut donner lieu à réparation.

12 - CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS – REDUCTION DE PARCOURS – POINTAGE OFFICIEL :

- 12.1. Modification de parcours :
En modification aux règles 32 et 33 des RCV, le Comité de Course peut, si les conditions météorologiques ou les impératifs de l'organisation l'exigent, modifier le parcours après le départ aux marques données en annexe. Il est donc demandé aux concurrents de surveiller attentivement les abords de ces marques.

Le changement de parcours est signalé près de la marque commençant la section de parcours changée par un bateau du Comité de Course qui :

- arbore le pavillon « C »,
- émet des signaux sonores brefs au passage des concurrents,
- affiche le relèvement compas (parcours construit) ou le numéro de la marque suivante à contourner.

Si le bateau Comité est mouillé, les concurrents devront, en venant de la dernière marque, passer entre la marque commençant la section du parcours changée et le bateau du Comité mentionné plus haut ayant également rang de marque puis contourner l'une ou l'autre de ces marques.

Dans le cas d'une modification dans un parcours côtier, la ou les marques comprises entre le bateau comité signalant la modification de parcours et la marque affichée comme « marque suivante », seront neutralisé et ne seront pas à respecter.

Les concurrents devront, à suivre, continuer leur course en suivant l'ordre chronologique comme défini dans le parcours.

- 12.2 Réduction de parcours :
Le Comité de Course peut, si les conditions météorologiques ou les impératifs de l'organisation l'exigent, réduire le parcours après le départ et juger l'arrivée aux marques données en annexe Parcours (modification de la règle 32 des RCV). Il est donc demandé aux concurrents de surveiller attentivement les abords de ces marques.

Le bateau Comité arbore le pavillon « S ». La ligne est alors définie par le côté parcours de la marque et le mât portant un pavillon S.

- 12.3 Pointage officiel à une marque :
Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

13 - L'ARRIVEE :

La position de la ligne d'arrivée est définie en annexe parcours.

La ligne d'arrivée est définie entre le mat portant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque d'arrivée.

En cas d'arrivée après l'heure du coucher du soleil, le bateau Comité aura ses feux de mouillage et de pont allumés. La bouée bout de ligne, dans le cas de bouée gonflable sera dotée de flash lights.

14 - SYSTEME DE PENALITE :

14.1 Infraction à une règle du chapitre 2 des R.C.V ou à une règle de la section B du RIPAM quand elle remplace le chapitre 2 :

Il sera fait application des pénalités conformément aux règles 44.1 et 44.2 des RCV.

14.2 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 des RCV ou à une règle de la section B du RIPAM quand elle remplace le chapitre 2 :

Une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 ou à une règle de la section B du RIPAM quand elle remplace le chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification. Ces pénalités sont comptées en pourcentage du nombre d'inscrits et seront calculées comme prévu par la règle 44.3 (c).

15 - TEMPS LIMITE :

Le temps limite de passage de la ligne d'arrivée après l'arrivée du premier sera égal au temps de course du premier plus 20%.

Les bateaux arrivés au-delà du temps limite sont classés DNF.

16 - RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION :

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est situé annexe « parcours ». Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.

16.2 Le temps limite de réclamation est de 120 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour. En cas d'arrivée de nuit entre 21h00 et 08h00, ce dépôt devra être effectué avant 10h00.

- 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury dont l'emplacement est donné en annexe « parcours ». Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.
- 16.4 Les avis de réclamations du Comité de Course ou du Jury seront affichés au tableau officiel pour informer les skippers selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Les infractions aux instructions suivantes :
- Règles de sécurité,
 - Publicité,
 - Bateaux accompagnateurs,
 - Equipement de plongée et piscine gonflable,
- ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.
- 16.6 Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :
- a.) dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille ;
 - b.) pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.
- Ceci modifie la règle 66.
- 16.7 Le dernier jour de la régata une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

17 - CLASSEMENT :

- 17.1 Les parcours sont tous affectés d'un coefficient 1, hormis la grande course « Saint Malo – Brest » qui sera affectée d'un coefficient 2 si celle-ci est d'une distance de plus de 100 milles.
- 17.2 Aucune course courue ne pourra être retirée. Le classement général sera obtenu en effectuant le total des points de chaque course. Le concurrent ayant totalisé le plus petit total de points sera déclaré vainqueur.
- 17.3 En cas d'ex aequo, le résultat de la course la plus longue départagera les concurrents à égalité de points. Si des égalités persistent, c'est le classement de la course de longueur immédiatement inférieure qui sera utilisé, et ce jusqu'à disparition de l'égalité.
- 17.4 Le nombre de courses minimum pour valider l'épreuve est de 1 course.
- 17.5 Un classement Bizuth et un classement Amateur seront établis sur le classement général final par extraction dès lors qu'il y aura un minimum de 3 participants pour chaque classement.

18 - REGLES DE SECURITE :

Tout bateau qui abandonne doit affaler son pavillon de course et tout mettre en œuvre pour avertir immédiatement le Comité de Course ou le PC Course à terre. Il remet sa déclaration d'abandon au secrétariat dès que possible.

Un concurrent qui ne fait pas tout son possible pour avertir le Comité ou le PC course de son abandon peut être disqualifié pour l'ensemble de l'épreuve, à la discrétion du comité de réclamation, nonobstant toute autre disposition telle que rapport à son Autorité Nationale ou refus ultérieur d'accepter son inscription à une autre épreuve.

Le canal V.H.F. utilisé par le Comité de Course est le 72.

Il est demandé d'utiliser les doubles veilles 16 et 72.

Les organisateurs du Tour de Bretagne recommandent aux concurrents d'utiliser systématiquement les harnais de sécurité et les brassières.

Balise de positionnement

Une balise de géolocalisation (tracker) fournie par l'organisation sera obligatoire à bord des bateaux. Cette balise sera activée par l'organisateur avant le départ de la première course. La balise sera fixée sur le balcon arrière côté bâbord et devra être dégagée de tout obstacle en direction du ciel. Un chèque de caution de 800 euros sera demandé à l'inscription.

19 - REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT :

19.1 Le jury pourra, dans certaines circonstances justifiées, autoriser le remplacement du skipper ou du co skipper en cours d'épreuve.

En cas de remplacement en cours d'épreuve, seul le skipper ou co-skipper validé comme tel lors de la confirmation des inscriptions de l'épreuve recevra les points attribués selon le règlement du CFECL 2019.

Un skipper ou co-skipper remplaçant en cours d'épreuve ne recevra aucun point au CFECL 2019 pour cette épreuve.

19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du président du comité technique Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable. Conformément aux règles de classe ces remplacements sont limités aux avaries jugées irréparables et sur des matériels limités.

20 - CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT :

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

Les plombs seront contrôlés à l'issue de chaque étape de façon complète dès l'arrivée des bateaux au ponton. Toutefois, en cas d'arrivée de nuit, hormis les 10 premiers de l'étape, les contrôles pourront être suspendus à 00h00, pour reprendre à 08h00. Le skipper, ou son représentant, devra alors être présent.

Rupture de plomb constatée par le comité technique :

Dans le cas d'une réclamation du comité technique concernant la rupture accidentelle d'un plomb, celui-ci pourra proposer au concurrent d'accepter une pénalité standard, sans instruction, cela change la RCV 63.1. Si le concurrent refuse cette pénalité standard, le jury ouvrira l'instruction de la réclamation du comité technique. Cette procédure ne s'appliquera qu'en cas de rupture accidentelle attestée par le comité technique. Un avis sera affiché pour

informer les concurrents des pénalités standards qui pourront être différentes suivant la nature du plomb.

Aucun bateau ne doit être mis à terre ou échoué volontairement après la sortie du port de Saint Quay Portrieux sans l'accord préalable du Comité de Course. (DP)

21 – PUBLICITE :

Les concurrents devront porter les publicités suivantes (les autocollants, cagnards et pavillons seront fournis par l'organisation) :

- Les autocollants sur les deux côtés du génois,
- Les deux autocollants à poser sur le tableau arrière,
- Dans leurs filières bâbord et tribord les deux cagnards,
- Ces deux cagnards devront rester correctement établis durant toute l'épreuve,
- Le pavillon de course.
- Dans les ports d'escales, dans la partie supérieure de l'étai les pavillons Région Bretagne (Haut), Ouest France (bas). Ces pavillons seront remis à St Quay Portrieux lors de la confirmation des inscriptions. (DP)

22 - BATEAUX OFFICIELS :

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit :

- Le bateau comité arbore un pavillon « FFVoile Arbitre »,
- Les bateaux de l'organisation arborent un pavillon « Tour de Bretagne à La Voile »,

23 - BATEAUX ACCOMPAGNEURS (DP) :

Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24 - EVACUATION DES DETRITUS (DP) :

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

25 - EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET PISCINE GONFLABLE (DP) :

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

26 - LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU (DP) :

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable de la direction de course et du comité de course.

27 - COMMUNICATION RADIO (DP) :

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

28 – PRIX :

Conformément aux règles de la Classe FIGARO et de la convention établie.

29 – RESPONSABILITE :

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

30 - ARBITRES DESIGNES :

Président du Comité de Course : Gilles Bricout

Président du Jury : Georges Priol

Président du comité technique : Jean Louis Jaouen

ANNEXE « PRESCRIPTIONS FEDERALES »

Prescriptions of the Fédération Française de Voile
Racing Rules of Sailing 2017 – 2020

(* FFVoile prescription to RRS 64.3 (decisions on protests concerning class rules) :

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile prescription to RRS 67 (Damages) :

Any question about or request of damages arising from an incident involving bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(* FFVoile prescription to RRS 70.5 (Appeals and requests to a national authority) :

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile prescription to RRS 78. 1 (Compliance with class rules ; certificates) :

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and safety rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile prescription to RRS 86. 3 (Changes to the racing rules) :

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile prescription to RRS 88 (National prescriptions) :

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile prescription to RRS 91(b) (Protest committee) :

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

ANNEXE PARCOURS

Avertissement :

Les positions des marques données dans les tableaux de parcours sont issues du logiciel de navigation ADRENA

En l'absence avérée d'une marque de parcours du système de balisage, et en l'absence d'un bateau arborant un « pavillon M », les skippers devront passer à la position géographique de cette marque en « Latitude et Longitude », référencée dans les documents nautiques officiels. Ils devront passer à cette position conformément aux dispositions de la RCV 28 et de l'annexe W jointe en annexe.

Les bouées gonflables utilisées (bouées de départ, bouée de dégagement,) sont de forme cylindrique et de couleur jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten », La bouée de dog leg est une bouée gonflable orange.
La bouée d'arrivée est une bouée gonflable cylindrique de couleur orange (sauf indication contraire dans les annexes parcours).

Dans les tableaux de parcours contenus dans cette annexe :

Les marques suivies de * sont des marques où pourra être effectué une "réduction " ou une "modification de parcours" ou un "pointage officiel".

Vendredi 6 septembre - Prologue : Saint Quay Portrieux

Longueur du parcours : 10 milles

Marées :

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
<u>Ven.</u> <u>06</u>	00h14	9,80m	62
	06h56	3,38m	
	12h37	9,34m	54
	19h18	3,77m	

Heure du 1er signal d'avertissement : 13h52

Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	départ St Quay			48°40,863 N 002°49,526 W
2	LES HORS	Contourner	Tribord	48°39,634 N 002°44,015 W
3	CAFFA	Contourner	Tribord	48°37,827 N 002°43,085 W
4	LA ROSELIÈRE	Contourner	Tribord	48°37,290 N 002°46,187 W
5	Arrivée Prologue St Quay			48°38,935 N 002°48,549 W

Lignes de départ : entre le mat arborant un pavillon orange sur un bateau du comité à laisser à tribord et le côté parcours d'une bouée cylindrique jaune à laisser à bâbord.

Lignes d'arrivée : entre le mat arborant un pavillon orange sur un bateau du comité à laisser à tribord et le côté parcours d'une bouée cylindrique orange à laisser à bâbord.

Composition de l'équipage : en plus des équipiers inscrits pour le Tour de Bretagne à la voile les bateaux pourront embarquer des équipiers.

Classement : A l'issue de la régata Prologue un classement (comptant uniquement pour le Prologue) sera établi et une remise des prix aura lieu à 18h00 sur le car podium Ouest France ».

Situation du tableau officiel, du mat pavillon à terre et des locaux du Centre de Course St Quay Portrieux :

Mat, tableau officiel et Comité d'organisation : barnum sur l'esplanade du Port d'Armor

Jury : barnum sur l'esplanade du Port d'Armor

Presse : Yacht Club du SNSQP

Samedi 7 septembre – Étape « Saint Quay Portrieux - Saint-Malo »

Marées St Malo :

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Sam. <u>07</u>	01h12	9,58m	47
	08h06	4,36m	
	13h46	9,23m	42
	20h44	4,60m	

Situation du tableau officiel, du mat pavillon à terre et des locaux du Centre de Course à Saint Malo :

Mat, tableau officiel : Quai Vauban devant les bateaux

Comité d'organisation : Siège de la SNBSM, quai Bajoyer

Jury : Siège de la SNBSM, quai Bajoyer

Presse : Salle du conseil, Mairie de Saint Malo

Remise des prix : 18h30 - La Trinquette, Quai du bajoyer

Ouverture de l'écluse du port Saint Malo : 17H00

Heure du 1er signal d'avertissement : 10h22

Zone de Départ :

Dans le nord-ouest de la tourelle « Madeux »

Parcours :

Parcours Saint Quay Portrieux - Saint Malo 32 milles

Ordre	Waypoint	Côté requis		Position
1	départ St Quay			48°40,800 N 002°49,500 W
2*	LES COURTIS	Laisser	Tribord	48°40,460 N 002°05,800 W
3	Grand Jardin	Laisser	Bâbord	48°40,201 N 002°04,969 W
4*	LE BURON	Laisser	Tribord	48°39,325 N 002°03,657 W
5	Arrivée St Malo			48°38,283 N 002°02,395 W

* marque où un pointage officiel est possible

Ligne de départ :

Entre le mat arborant un pavillon orange sur un bateau du comité à laisser à tribord et le côté parcours d'une bouée cylindrique jaune à laisser à bâbord.

Ligne d'arrivée :

Entre le mat arborant un pavillon orange sur un bateau du comité et le côté parcours d'une bouée cylindrique orange.

Dimanche 8 septembre – « Saint Malo – Brest »

Le parcours choisi sera communiqué aux concurrents la veille du départ par avenant et confirmé par le bateau du comité de course avant le signal d'avertissement.

Situation du tableau officiel, du mat pavillon à terre et des locaux du Centre de Course à Brest :

Mat, tableau officiel : Quai La Pérouse (en haut des pontons)

Comité d'organisation : Salle Brest Evénements nautiques

Jury : Salle Brest Evénements nautiques

Presse : Salle Brest Evénements nautiques

Remise des prix : Mardi 10 Septembre - 18h00 – Yacht Club de la Rade de Brest

Marées :

Saint Malo :

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
<u>Dim.</u> <u>08</u>	02h30	8,82m	38
	09h20	4,92m	
	15h23	8,85m	38
	22h16	4,76m	

Brest :

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
<u>Mar.</u> <u>10</u>	03h31	5,56m	49
	09h47	2,54m	
	15h51	5,96m	55
	22h14	2,27m	

Ouverture du sas de Saint Malo : 15h23

Heure du premier signal d'avertissement : 17h52

Parcours N°1 - Saint Malo - Brest - 140 milles

Ordre	Waypoint		Côté requis	Position
1	Départ St Malo			48°38,283 N 002°02,395 W
2	LE BURON	Laisser	Bâbord	48°39,325 N 002°03,657 W
3	Grand Jardin	Laisser	Tribord	48°40,201 N 002°04,969 W
4	LES COURTIS	Laisser	Bâbord	48°40,460 N 002°05,800 W
5	Ile de Batz	Laisser	Bâbord	48°45,170 N 004°01,248 W
6	LE FOUR	Laisser	Bâbord	48°31,385 N 004°48,316 W
7*	VIEUX MOINES	Contourner	Bâbord	48°19,323 N 004°46,632 W
8	ARRIVEE BREST			48°21,761 N 004°28,259 W

Parcours N°2 - Saint Malo - Brest - 182 milles

Ordre	Waypoint	Côté requis		Position
1	Départ St Malo			48°38,283 N 002°02,395 W
2	LE BURON	Laisser	Bâbord	48°39,325 N 002°03,657 W
3	Grand Jardin	Laisser	Tribord	48°40,201 N 002°04,969 W
4	LES COURTIS	Laisser	Bâbord	48°40,460 N 002°05,800 W
5	Ile de Batz	Laisser	Bâbord	48°45,170 N 004°01,248 W
6	NIVIDIC	Contourner	Bâbord	48°26,729 N 005°09,053 W
7	CHAUSSEE DE SEIN	Contourner	Bâbord	48°03,734 N 005°07,743 W
8*	LA PARQUETTE	Contourner	Tribord	48°15,898 N 004°44,288 W
9	ARRIVEE BREST			48°21,761 N 004°28,259 W

Parcours N°3 - Saint Malo - Brest - 191 milles

Ordre	Waypoint	Côté requis		Position
1	Départ St Malo			48°38,283 N 002°02,395 W
2	LE BURON	Laisser	Bâbord	48°39,325 N 002°03,657 W
3	Grand Jardin	Laisser	Tribord	48°40,201 N 002°04,969 W
4	Ile de Guernesey	contourner	Bâbord	49°32,511 N 002°32,312 W
5	LE FOUR	Laisser	Bâbord	48°31,385 N 004°48,316 W
6*	VIEUX MOINES	Contourner	Bâbord	48°19,323 N 004°46,632 W
7	ARRIVEE BREST			48°21,761 N 004°28,259 W

Parcours N°4 - Saint Malo - Brest - 257 milles

Ordre	Waypoint	Côté requis		Position
1	Départ St Malo			48°38,283 N 002°02,395 W
2	LE BURON	Laisser	Bâbord	48°39,325 N 002°03,657 W
3	Grand Jardin	Laisser	Tribord	48°40,201 N 002°04,969 W
4	LES COURTIS	Laisser	Bâbord	48°40,460 N 002°05,800 W
5	Hand Deeps	Contourner	Bâbord	50°12,676 N 004°21,148 W
6	LE FOUR	Laisser	Bâbord	48°31,385 N 004°48,316 W
7*	VIEUX MOINES	Contourner	Bâbord	48°19,323 N 004°46,632 W
8	ARRIVEE BREST			48°21,761 N 004°28,259 W

Parcours N°5 - Saint Malo - Brest - 285 milles

Ordre	Waypoint	Côté requis		Position
1	Départ St Malo			48°38,283 N 002°02,395 W
2	LE BURON	Laisser	Bâbord	48°39,325 N 002°03,657 W
3	Grand Jardin	Laisser	Tribord	48°40,201 N 002°04,969 W
4	LES COURTIS	Laisser	Bâbord	48°40,460 N 002°05,800 W
5	Wolf Rock	Contourner	Bâbord	49°56,700 N 005°48,500 W
6*	VIEUX MOINES	Contourner	Bâbord	48°19,323 N 004°46,632 W
7	ARRIVEE BREST			48°21,761 N 004°28,259 W

* marque où un pointage officiel est possible

Ligne de départ :

Située en rade de Dinard, entre le mat arborant un pavillon orange sur un bateau du comité de course à laisser à tribord et le côté parcours d'une bouée cylindrique jaune à laisser à bâbord.

Ligne d'arrivée :

Située en rade de Brest, entre le mat arborant un pavillon orange sur un bateau du comité à laisser à tribord et le côté parcours de la bouée latérale tribord Rade 1 : 48°21'800 N / 004°28'300 W à laisser à bâbord.

Mercredi 11 septembre – « Brest – Concarneau »

Situation du tableau officiel, du mat pavillon à terre et des locaux du Centre de Course Concarneau :

Mat, tableau officiel : En haut de la passerelle d'accès aux pontons

Comité d'organisation : Pôle Nautique Concarneau

Jury : Pôle Nautique Concarneau

Presse : Pôle Nautique Concarneau

Heure du premier signal d'avertissement : 07h52

Marées Brest :

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
<u>Mer.</u> <u>11</u>	04h21	5,90m	60
	10h36	2,21m	
	16h36	6,28m	65
	22h58	1,96m	

Marées Concarneau :

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
<u>Mer.</u> <u>11</u>	04h09	4,19m	60
	10h13	1,62m	
	16h19	4,52m	65
	22h36	1,43m	

Parcours Brest - Concarneau 66 milles

Ordre	Waypoint	Côté requis		Position
1	Départ Brest			48°21,582 N 004°27,509 W
2	LA LOUVE	Contourner	Bâbord	48°16,765 N 004°38,029 W
3	LA PLATE	Contourner	Bâbord	48°02,365 N 004°45,581 W
4*	SPINEG	Contourner	Bâbord	47°45,197 N 004°18,910 W
5	ARRIVEE CONCARNEAU			47°51,318 N 003°55,829 W

* marque où un pointage officiel est possible

Ligne de départ :

Située sur le banc du Corbeau,

Entre le mat arborant un pavillon orange sur un bateau du comité de course à laisser à tribord et le côté parcours d'une bouée cylindrique jaune à laisser à bâbord.

Ligne d'arrivée :

En baie de Concarneau

Entre le mat arborant un pavillon orange sur un bateau du comité à laisser à tribord et le côté parcours d'une bouée gonflable cylindrique orange à laisser à bâbord.

Jeudi 12 septembre – « Concarneau / Concarneau » (Grand Prix Guy Cotten)

Situation du tableau officiel, du mat pavillon à terre et des locaux du Centre de Course à Concarneau :

Mat, tableau officiel : En haut de la passerelle d'accès aux pontons

Comité d'organisation : Pôle Nautique Concarneau

Jury : Pôle Nautique Concarneau

Presse : Pôle Nautique Concarneau

Remise des prix : 18h30 Salle du CAC – Concarneau

Marées Concarneau :

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
	04h43	4,39m	69
<u>Jeu.</u>	10h52	1,42m	
12	16h52	4,71m	74
	23h11	1,26m	

Parcours Concarneau - Concarneau P 1 : 36 milles

Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Concarneau			47°50,849 N 003°55,995 W
2	ROUGE DE GLENAN	Contourner	Bâbord	47°45,464 N 004°03,997 W
3*	BASSE PERRENNES	Contourner	Bâbord	47°41,060 N 004°06,134 W
4*	LA JUMENT DE GLENAN	Contourner	Bâbord	47°38,763 N 004°01,411 W
5*	JAUNE DE GLENAN	Contourner	Bâbord	47°42,553 N 003°49,822 W
6	ARRIVEE CONCARNEAU			47°51,318 N 003°55,829 W

Parcours Concarneau - Concarneau P 2 : 36 milles

Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Concarneau			47°50,849 N 003°55,995 W
2	JAUNE DE GLENAN	Contourner	Tribord	47°42,553 N 003°49,822 W
3*	LA JUMENT DE GLENAN	Contourner	Tribord	47°38,763 N 004°01,411 W
4*	BASSE PERRENNES	Contourner	Tribord	47°41,060 N 004°06,134 W
5*	ROUGE DE GLENAN	Contourner	Tribord	47°45,464 N 004°03,997 W
6	ARRIVEE CONCARNEAU			47°51,318 N 003°55,829 W

* marque où un pointage officiel est possible

Ligne de départ :

Située en baie de Concarneau

Entre le mat arborant un pavillon orange sur un bateau du comité à laisser à tribord et le côté parcours d'une bouée cylindrique jaune à laisser à bâbord.

Ligne d'arrivée :

Entre le mat arborant un pavillon orange sur un bateau du comité à laisser à tribord et le côté parcours d'une bouée cylindrique de couleur orange à laisser à bâbord.

Vendredi 13 septembre – « Concarneau – Larmor Plage »

Situation du tableau officiel, du mat pavillon à terre et des locaux du Centre de Course à Larmor Plage :

Mat, tableau officiel : En haut de la passerelle d'accès aux pontons

Comité d'organisation : chapiteau parking Sellor

Jury : capitainerie du Kernével

Presse : chapiteau parking Sellor

Remise des Prix : 18h00 - Chapiteau parking Sellor

Heure du premier signal d'avertissement : 10h52

Marées :

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Ven. <u>13</u>	05h14	4,56m	77
	11h26	1,27m	
	17h23	4,86m	8
	23h43	1,15m	

Parcours Concarneau - Larmor Plage P1 : 26 milles

Ordre	Waypoint	Côté		Position
1	Départ Concarneau			47°50,849 N 003°55,995 W
2	LES SOLDATS	Contourner	Bâbord	47°47,859 N 003°53,416 W
3*	A2 LORIENT	Contourner	Bâbord	47°40,939 N 003°24,983 W
4	Arrivée Lorient			47°41,959 N 003°22,550 W

Parcours Concarneau - Larmor Plage P2 : 34 milles

Ordre	Waypoint	Côté		Position
1	Départ Concarneau			47°50,849 N 003°55,995 W
2	LES SOLDATS	Contourner	Bâbord	47°47,859 N 003°53,416 W
3*	LES CHATS	Contourner	Bâbord	47°35,698 N 003°23,567 W
4*	A2 LORIENT	Contourner	Tribord	47°40,939 N 003°24,983 W
5	Arrivée Lorient			47°41,959 N 003°22,550 W

* marque où un pointage officiel est possible

Ligne de départ :

Située en baie de Concarneau

Entre le mat arborant un pavillon orange sur un bateau du comité à laisser à tribord et le côté parcours d'une bouée cylindrique jaune à laisser à bâbord.

Ligne d'arrivée :

Située dans le chenal d'accès au port de Lorient

Entre le mat arborant un pavillon orange sur un bateau du comité à laisser à bâbord et le côté parcours de la **bouée latérale A 8** à laisser à tribord.

Samedi 14 septembre « Larmor Plage – La Trinité sur Mer »

Situation du tableau officiel, du mat pavillon à terre et des locaux du Centre de Course à La Trinité sur Mer :

Mat, tableau officiel et Comité d'organisation : Société Nautique de la trinité sur Mer

Jury : Société Nautique de la trinité sur Mer

Presse : Société Nautique de la trinité sur Mer

Remise des prix : 19h00 - Société Nautique de la trinité sur Mer

Marées :

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Sam. <u>14</u>	05h46	4,73m	82
	12h02	1,11m	
	17h56	5,02m	84

Heure du premier signal d'avertissement : 10h52

Parcours Larmor Plage - La Trinité sur Mer P1 : 26 milles

Ordre	Waypoint	Côté		Position
1	départ Lorient			47°40,000 N 003°22,000 W
2*	BASSE DU CHENAL	Contourner	Bâbord	47°26,662 N 003°05,755 W
3*	LA TEIGNOUSE	Contourner	Bâbord	47°27,441 N 003°02,752 W
4	PETIT TREHO			47°33,466 N 003°00,704 W

Parcours Larmor Plage - La Trinité sur Mer P2 : 38 milles

Ordre	Waypoint	Côté		Position
1	départ Lorient			47°40,000 N 003°22,000 W
2*	BASSE DU CHENAL	Contourner	Bâbord	47°26,662 N 003°05,755 W
3*	LA RECHERCHE	Contourner	Bâbord	47°25,562 N 002°50,386 W
4	PETIT TREHO			47°33,466 N 003°00,704 W

* marque où un pointage officiel est possible

Ligne de départ :

Située dans le sud du chenal sud d'accès à Lorient

Entre le mat arborant un pavillon orange sur un bateau du comité à laisser à tribord et le côté parcours d'une bouée cylindrique jaune à laisser à bâbord.

Ligne d'arrivée :

Située au niveau de la marque Petit Trého

Entre le mat arborant un pavillon orange sur un bateau du comité à laisser à tribord et le côté parcours de la **bouée latérale Petit Trého** à laisser à bâbord.

ANNEXE W - Règles pour contourner des Waypoints

W1 Modification aux Définitions :

W1.1 Modification de la définition « Prendre le départ » :

Prendre le départ : Un bateau prend le départ quand, ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ au moment de son signal de départ ou après, et s'étant conformé à la règle 30.1 si elle s'applique, une partie quelconque de sa coque, équipage ou équipement, coupe la ligne de départ en direction du parcours.

W1.2 Ajout d'une nouvelle définition « waypoint » :

Waypoint : Une position, autre qu'une marque, décrite par ses coordonnées en Latitude et Longitude qu'un bateau doit laisser d'un côté donné pour effectuer le parcours.

W2 Ajout d'une nouvelle règle 18.5 dans le chapitre 2 des RCV :

18.5 Place pour passer un waypoint :

- (a) La règle 18.5 s'applique entre des bateaux quand ils sont tenus de laisser un waypoint du même côté et qu'au moins l'un d'eux s'en approche. Cependant, quand la règle 20 s'applique, la règle 18.5 ne s'applique pas.
- (b) Quand des bateaux engagés s'approchent d'un waypoint pour le passer d'un côté requis, le bateau à l'extérieur doit donner au bateau à l'intérieur la place pour passer le waypoint, sauf si le bateau à l'extérieur a été incapable de donner de la place depuis le moment où l'engagement a commencé.
- (c) Si le bateau à l'intérieur a un doute raisonnable sur la place dont il dispose pour passer le waypoint, il peut en conséquence héler le bateau à l'extérieur. Le bateau à l'extérieur doit alors donner au bateau à l'intérieur davantage de place, sauf s'il est incapable de le faire.

W3 Modification de la RCV 28 : Effectuer le parcours :

- 28.1 Un bateau doit prendre le départ, effectuer le parcours décrit dans les instructions de course et finir. Ce faisant, il peut laisser d'un côté ou de l'autre une marque ou un waypoint qui ne commence pas, ne délimite pas ou ne termine pas le bord sur lequel il navigue. Après avoir fini, il n'a pas besoin de franchir complètement la ligne d'arrivée.
- 28.2 Un fil représentant le sillage d'un bateau à partir du moment où il commence à s'approcher de la ligne de départ depuis le côté pré-départ pour prendre le départ jusqu'à ce qu'il ait fini doit, s'il est tendu,
 - (a) Passer chaque marque ou waypoint du côté requis et dans l'ordre correct,
 - (b) Toucher chaque marque ou waypoint à contourner, et,
 - (c) Passer entre les marques ou les waypoints d'une porte depuis la direction de la marque ou du waypoint précédent. Il peut corriger toute erreur pour respecter cette règle, tant qu'il n'a pas fini.
- 28.3 Les instructions de course peuvent préciser les critères permettant de déterminer si un bateau a contourné ou passé un waypoint du côté requis.

W4 Détermination électronique de la position :

Quand des données provenant de systèmes électroniques de détermination de la position sont utilisées pour déterminer la position d'un bateau afin de vérifier le respect des règles, les données issues du système de navigation principal de ce bateau prévaudront

ANNEXE « ZONES INTERDITES »

Un bateau en course ne doit ni pénétrer ni naviguer dans les zones interdites définies par les points de coordonnées géographiques ci-dessous.

1 Zone interdite de Ouessant

- Point N : 49°04,750 N 005°36,150 W
- Point E : 48°36,850 N 005°09,900 W
- Point S : 48°28,350 N 005°21,500 W
- Point SW : 48°41,900 N 006°05,000 W
- Point W : 48°56,500 N 005°51,800 W

2 Zone interdite des Casquets

- Point NW : 50°03,500 N 002°57,500 W
- Point NE : 50°08,600 N 002°28,200 W
- Point SE : 49°51,200 N 002°21,100 W
- Point SW : 49°46,200 N 002°50,300 W